

14^e législature		
Question n° : 55177	de Mme Élisabeth Guigou (Socialiste, républicain et citoyen - Seine-Saint-Denis)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales		Ministère attributaire > Affaires sociales
Rubrique > santé	Tête d'analyse > maladies rares	Analyse > prise en charge. maladie de Tarlov
Question publiée au JO le : 06/05/2014 page : 3628		

Texte de la question

Mme Élisabeth Guigou attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la maladie de Tarlov. Cette maladie, lourdement invalidante, provoque des douleurs sévères qui ne peuvent être soulagées par les analgésiques classiques ou les anti-inflammatoires. En 2011, l'Union européenne a intégré cette maladie dans la base Orphanet, répertoire des maladies rares et orphelines. À ce jour, elle ne bénéficie pas d'une prise en charge suffisante. La question de son inscription dans la liste des 30 affections de longue durée (ALD 30), qui donne lieu à exonération du ticket modérateur, doit notamment être discutée. Elle lui demande quelles mesures le Gouvernement entend mettre en place pour un meilleur accompagnement des patients atteints de cette pathologie.